

## PRÉCISIONS SUR LES CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LE PROGRAMME D'IMMUNISATION CONTRE L'INFLUENZA

Les groupes ciblés par le programme de vaccination contre l'influenza sont les suivants :

<b>Groupes ciblés</b>
<b>Les personnes à risque élevé de complications en raison de leur âge ou de leur état de santé</b>
Les personnes âgées de 6 mois à 74 ans ou plus atteintes d'une maladie ou d'une condition chronique, selon les indications du Protocole d'immunisation du Québec.
Les personnes âgées de 75 ans et plus.
Les enfants et les adolescents (dont l'âge varie de 6 mois à 17 ans) sous traitement prolongé à l'acide acétylsalicylique.
Les résidents de tout âge des centres d'hébergement et de soins de longue durée ainsi que des ressources intermédiaires.
Les femmes enceintes présentant une maladie ou une condition chronique (le vaccin peut être administré quel que soit le stade de la grossesse).
Les femmes enceintes en bonne santé qui en sont au deuxième ou au troisième trimestre de la grossesse (treize semaines ou plus).
Les voyageurs qui présentent une maladie ou une condition chronique et qui se rendront dans une région où les virus influenza circulent (région des tropiques : à l'année; hémisphère sud du mois d'avril au mois de septembre).
<b>Les personnes susceptibles de transmettre la grippe à des personnes à risque élevé de complications*</b>
Les personnes vivant sous le même toit que des personnes faisant partie des groupes susmentionnés à risque élevé de complications et leurs aidants naturels.
Les travailleurs de la santé (TdS) qui ont de nombreux contacts avec des personnes à risque élevé de complications. La priorité dans les efforts de vaccination sera mise sur la vaccination des TdS qui donnent des soins directs à des patients en centres hospitaliers et en centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

\* Ces groupes sont conservés, mais leur définition a été modifiée et restreinte.

... 2

Le CIQ a recommandé deux retraits parmi la liste de groupes cibles. Il s'agit des enfants en bonne santé de 6 à 23 mois et des personnes en bonne santé de 60 à 74 ans. Ces groupes sont en fait considérés comme à faible risque de complications. Tel que mentionné dans la [lettre de juin 2018](#), **les personnes qui appartiennent à ces deux groupes pourront tout de même recevoir le vaccin gratuitement cette année si elles le demandent.**

Vous trouverez toutes les informations sur la campagne de vaccination 2018-2019 dans le document *Questions-réponses pour les professionnels de la santé en lien avec les changements au Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec* qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002140/>.

Pour plus d'informations ou pour des questions précises, vous pouvez vous adresser à la direction de la santé publique (DSPublique) de votre région. Les coordonnées de votre DSPublique se trouvent à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le directeur général adjoint  
de la protection de la santé publique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Y. Jalbert', written in a cursive style.

Yves Jalbert, M.D., M.SC, MBA

N/Réf. 18-SP-00430